



**Monsieur Mars Di
Bartolomeo
Président de la Chambre
des Députés
Luxembourg, le 27 mars
2018**

Monsieur le Président,

Par la présente, nous avons l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, nous souhaiterons poser une question parlementaire à Monsieur le Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse au sujet de l'ASBL *Schrëtt fir Schrëtt*.

Selon nos informations, il s'avère que l'existence de l'ASBL *Schrëtt fir Schrëtt*, qui permet à des enfants handicapés de bénéficier d'un enseignement adapté et fondé sur le système de l'éducation conductive, n'est toujours pas assurée. Outre le fonctionnement futur non-garanti de l'ASBL, il est à préciser que l'ASBL manque de locaux pour pouvoir assumer l'encadrement adéquat des enfants.

Dans la mesure où une pétition des responsables de l'ASBL, avait donné lieu à un débat public à la Chambre des députés, en avril 2016, nous aimerons poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse :

- Monsieur le Ministre, comment l'ASBL est-elle actuellement financée ?
- Le Ministre est-il au courant du manque de locaux de l'ASBL ?
- De quelle manière Monsieur le Ministre entend-il réagir à la situation de l'ASBL ?

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre très haute considération.

Sylvie Andrich-Duval

Marco Schank



Luxembourg, le 8 mai 2018

Monsieur le Président de la Chambre
des Députés
19, rue du Marché-aux-Herbes
L-1728 Luxembourg

Réponse du Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse à la question parlementaire N° 3728 des Députés Sylvie Andrich-Duval et Marco Schank

Ensemble avec Madame la Ministre de la Famille et de l'Intégration, je soutiens les actions de l'a.s.b.l. Schrëtt fir Schrëtt, qui s'occupe des besoins et du développement d'enfants et de jeunes particulièrement fragiles.

L'association m'a récemment soumis un projet visant à diversifier ses missions. En effet, l'a.s.b.l. souhaite développer ses activités et se dédier, outre à la scolarisation et la rééducation des élèves (dès un très jeune âge), également à offrir un lieu de vie, d'activité et de rééducation aux jeunes adultes voire aux adultes. Dans ce contexte, Madame la Ministre Cahen et moi-même avons suggéré à l'a.s.b.l. de revoir son projet initial en faisant la distinction entre le lieu de vie et le lieu de scolarisation et, de séparer, de ce fait, les enfants des jeunes adultes.

Ad 1)

Actuellement, l'État participe aux frais de fonctionnement de l'a.s.b.l. qui, entre 2008 et 2012, s'élevaient à quelque 220.000.- €. Depuis 2014, le budget annuel alloué s'élève à 383.903.- € ; s'y ajoutent également l'utilisation gratuite des locaux et du transport.

Je viens d'introduire une demande pour un dépassement budgétaire qui permettrait aux parents d'éviter de renoncer à l'assurance dépendance en la transférant en tant que contribution aux frais à l'association Schrëtt fir Schrëtt.

Ad 2)

Je viens de confirmer aux responsables de l'a.s.b.l. Schrëtt fir Schrëtt que l'association pourra continuer à occuper les infrastructures de l'Institut pour infirmes moteurs cérébraux (IMC) au Val St. André jusqu'à ce qu'une solution adéquate au niveau des locaux puisse être trouvée.

Ad 3)

Pour ce qui est de l'avenir de l'a.s.b.l. Schrëtt fir Schrëtt, mes services étudient actuellement deux pistes en ce qui concerne l'amélioration de la scolarisation des élèves, à savoir :

- la création d'une école privée dans le domaine du handicap, ce qui impliquerait une réforme des dispositions légales au niveau des écoles privées, afin pourvoir à l'attribution d'un budget annuel ;
- l'intégration d'une offre « Petö » au sein du nouveau Centre de compétences pour le développement moteur et corporel, impliquant le recrutement de « conducteurs » spécialisés dans la méthode « Petö ».



Claude Meisch

Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse